



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE SUPPLÉMENTAIRE

Conseil de l'École Mathieu de Gravelbourg

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux quatre (4) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Mathieu de Gravelbourg (Gravelbourg). Deux (2) de ces postes ont un mandat de deux (2) ans (Élection générale Automne 2024) et deux (2) postes ont un mandat d'un (1) an (Élection générale Automne 2023). Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, trois (3) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Mathieu de Gravelbourg et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le jeudi 9 février 2023** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles francophones (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du vendredi 3 février 2023**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra Colombet au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 22 février 2023 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 2 février 2023,
Abdoulaye Yoh, Directeur adjoint de scrutin.

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francophone ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Mathieu de Gravelbourg.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francophone ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Mathieu de Gravelbourg.